



AVIS PUBLIC

RELATIF AU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

En conformité avec l'article 176.1 du Code municipal, avis est par le présent donné, par la soussignée, que le rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le trente et un décembre deux mille vingt-deux (31 décembre 2022) sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 17 avril 2023.

DONNÉ à Labelle, ce troisième jour d'avril deux-mille-vingt-trois (3 avril 2023).

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe
